

**DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES**

**2023 DAC 91** Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec l'association WE LOVE GREEN pour l'organisation annuelle d'un festival de musiques actuelles écoresponsable dans le Bois de Vincennes.

**PROJET DE DELIBERATION****EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2011, l'association WE LOVE GREEN organise en coproduction avec la Société par actions simplifiée We Love Green son festival musical Paris. Cet événement, dont les quatre premières éditions se sont déroulées au Parc de Bagatelle, se déroule au Bois de Vincennes depuis 2016.

En 2020, suite à un appel à manifestation d'intérêt, votre assemblée m'a autorisée à signer avec l'association WE LOVE GREEN une convention d'occupation du domaine public pour l'organisation des éditions 2021 à 2023 d'un festival de musiques actuelles écoresponsable dans le Bois de Vincennes.

A l'origine de la création de ce festival innovant et précurseur, l'association s'est toujours attachée à concevoir et produire sa manifestation dans une démarche engagée dans le développement durable en respectant notamment une charte éco-responsable et en sensibilisant le public et ses partenaires, entre autres, à la transition écologique, la biodiversité, la gestion des déchets, les énergies renouvelables, l'épuisement des ressources et les solutions innovantes alternatives.

Cette manifestation conjugue l'organisation d'un festival musical et le respect de l'environnement. De sa conception jusqu'à sa réalisation, le festival est produit en respectant une charte éco-responsable, inspirée du label Green'n'Clean et fait l'objet d'une réflexion sociale, environnementale et sociétale avec des associations partenaires.

Tout est mis en œuvre dans l'organisation pour sensibiliser le public et réduire les impacts éventuels de la manifestation sur l'environnement. L'association a notamment reçu le Prix Outstanding, une distinction récompensant un engagement sans faille pour le développement durable, le trophée des événements parisiens éco-responsables.

La programmation musicale de ce festival est construite sur une ligne artistique éclectique et ouverte aux artistes confirmés et aux nouveaux artistes des musiques actuelles.

Ces dernières années, la pandémie mondiale et les restrictions sanitaires divergentes selon les pays d'origine des intervenants et des artistes internationaux n'ont pas permis à WE LOVE GREEN d'organiser sa manifestations sur le site du Bois de Vincennes. L'association a annulé son festival en 2020 et en 2021, année d'entrée en vigueur de la convention d'occupation du domaine public actuelle.

En outre, si l'édition 2022 a pu de nouveau accueillir 105 000 festivaliers sur 3 jours, l'association a dû annuler des concerts le samedi 4 juin en fin d'après-midi à cause d'un violent orage nécessitant l'évacuation du public et la fermeture du site du festival.

En raison des difficultés rencontrées dans l'organisation de son festival, l'association a sollicité une prolongation d'une année de la durée de la convention d'occupation du domaine public.

Par ailleurs, la Ville entend modifier les terrains de sport mis à disposition, dans la perspective des Jeux Olympiques, et ainsi adapter le périmètre de l'occupation domaniale dans le Bois de Vincennes, dont le plan est annexé à la convention d'occupation du domaine public, nécessaire à l'organisation du festival We Love Green. La superficie totale, soit 21,7 hectares, et les principaux espaces mis à disposition sur la Plaine de la Belle Étoile demeurent inchangés.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose de m'autoriser à signer un avenant à la convention d'occupation du domaine public, joint en annexe à la présente délibération, avec l'association WE LOVE GREEN pour l'organisation de son festival de musiques actuelles écoresponsable dans le Bois de Vincennes en 2023 et 2024.

L'avenant à la convention prendra effet à compter de la date de signature par les deux parties et se terminera le 30 juin 2024.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris.



**2023 DAC 91** Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec l'association WE LOVE GREEN pour l'organisation annuelle d'un festival de musiques actuelles écoresponsable dans le Bois de Vincennes.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération 2020 DAC 150 des 17 et 18 novembre 2020 portant approbation de la signature d'une convention d'occupation du domaine public avec l'association WE LOVE GREEN pour l'organisation annuelle d'un festival de musiques actuelles écoresponsable dans le Bois de Vincennes ;

Vu la convention d'occupation du domaine public en date du 10 février 2021 avec l'association WE LOVE GREEN ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à la convention d'occupation du domaine public ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine Rolland au nom de la 2e commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association WE LOVE GREEN un avenant à la convention d'occupation du domaine public pour l'organisation annuelle d'un festival de musiques actuelles écoresponsable dans le Bois de Vincennes, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La recette correspondante sera inscrite au budget de fonctionnement de la Ville de Paris des exercices 2023 et 2024.